

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 16 septembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

10 septembre 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD,

Date de publication sur le site internet de la ville,

23 septembre 2025

M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de signature,

26 septembre 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Luc HITTNER à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Annic DESSAUX.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-058	Colonnes enterrées Ordures Ménagères Résidence de l'Europe Convention tripartite avec Caux Seine agglo et Seminor
------------	--

La Société Seminor a réhabilité la résidence de l'Europe, située avenue Nettetal à Rives-en-Seine. Dans ce projet, Seminor souhaite mettre en place des colonnes enterrées pour la collecte des déchets des résidents.

Après examen de la demande et considérant que le projet est éligible au regard des critères fixés par Caux Seine agglo, une convention tripartite relative aux conditions techniques et financières d'implantation de conteneurs enterrés destinés à la pré-collecte des déchets ménagers ou recyclables doit intervenir entre la commune de Rives-en-Seine, Seminor et Caux Seine agglo, selon les modalités suivantes :

- Avenue Nettetal – résidence de l'Europe : 3 colonnes enterrées (1 destinée aux ordures ménagères, 1 destinée aux déchets recyclables et 1 destinée au verre)

La commune de Rives-en-Seine sera tenue d'alerter Caux Seine Agglo en cas de remplissage anormal ou tout autre dysfonctionnement, qui mettra en œuvre les moyens nécessaires afin de garantir une intervention immédiate.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Caux Seine Agglo et notamment sa compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménages et déchets assimilés »,

Vu le projet de convention relative aux conditions techniques et financières d'implantation de colonnes enterrées dédiées aux déchets ou recyclables à intervenir entre la commune de Rives-en-Seine, Seminor et Caux Seine Agglo, jointe en annexe,

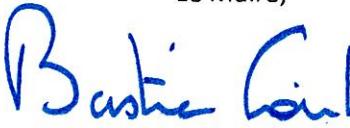
Considérant le besoin d'uniformiser les modes de collecte des déchets ménagers ou recyclables sur l'ensemble de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention tripartite relative aux conditions techniques et financières d'implantation de colonnes enterrées dédiées à la pré-collecte des déchets ménagers ou recyclables au niveau de l'avenue Nettetal,
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET

